



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 925 COTONOU
Tél.: +229 21 30 19 96
+229 21 30 11 06
www.interieur.gouv.bj

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 016/MISP/DC/SGM/SA DU 02/06/2023
RELATIF À L'INCIDENT FRONTALIER DANS LE SECTEUR D'AKARADÈ
(BASSILA)

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique communique :

Dans le cadre de la promotion de la cohésion sociale et le développement de la coexistence pacifique, le Bénin a entrepris la réaffirmation de ses frontières avec les pays voisins.

Ainsi, avec la République du Togo, les travaux ont abouti à la réaffirmation de la frontière à travers la construction de deux cent quarante-trois (243) bornes frontières principales dont vingt-quatre (24) bornes doubles et un projet de construction des bornes de densification conformément au procès-verbal d'abornement franco-allemand du 20 octobre 1913. Ces travaux ont créé le basculement de localités de part et d'autre de la ligne frontière. L'équipe technique conjointe se prépare à rédiger la cartographie de la ligne frontière qui fera ressortir la position réelle des villages et hameaux par rapport à la ligne. Les localités situées à l'Est de la ligne seront sous la souveraineté du Bénin et celles à l'Ouest appartiendront au Togo.

Avant ces travaux, la revendication d'un village ou hameau pour son appartenance à un Pays ne saurait se faire par des acteurs frontaliers ni les populations vivant dans les zones frontalières ne maîtrisant pas la ligne frontière. Seule la Commission mixte Paritaire bénino-togolaise de Délimitation de la Frontière est compétente en la matière.

À l'issue des travaux, ladite Commission accompagnée des autorités politico-administratives des deux pays procédera à la sensibilisation conjointe des populations vivant dans les zones frontalières telle que recommandée par les

conclusions de la 17ème session de la Commission mixte Paritaire bénino-togolaise de Délimitation de la Frontière tenue à Savalou en décembre 2022.

La sensibilisation conjointe sera suivie de la construction des bornes de densification pour permettre aux populations riveraines de connaître les limites de leur territoire et de les accepter. Ceci pour éviter les cas de conflits frontaliers inutiles et la désinformation comme cela est constaté depuis quelques jours.

J'appelle les populations, les autorités locales, les parties prenantes et la presse à s'abstenir de propager de fausses informations qui entravent la cohabitation pacifique entre nos deux peuples.

Toutefois, je rappelle que l'Agence béninoise de Gestion Intégrée des Espaces frontaliers (ABeGIEF) s'attelle pour la sauvegarde de l'intégrité du territoire national. L'ABeGIEF reste disponible à fournir les vraies informations sur le niveau d'avancement des travaux de délimitation, de démarcation et de réaffirmation de la frontière entre la République du Bénin et ses voisins.

Pour finir, je rassure tout un chacun du suivi permanent des travaux de réaffirmation de la ligne frontière entre la République du Bénin et la République sœur du Togo.

Les frontières, il faut les connaître, les accepter et les effacer pour promouvoir la Coopération transfrontalière !

A signé,

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité publique,

Alassane SEÏDOU